

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure
du Professorat et de l'Éducation
Séance du 1er septembre 2014

Douze membres du Conseil sur 24 étaient présents ou représentés, une procuration a été enregistrée.

Membres désignés par Mme la Rectrice

Monsieur Pierre-Alain CHIFFRE : IA-IPR de lettres, Directeur de la DAFOP
Madame Anne DAUVERGNE : IA-IPR d'anglais, Co-doyenne
Monsieur Guillaume LION : IA-IPR d'histoire-géographie, Délégué Académique Numérique
Madame Sophie PROST : IEN-ETEG SBSSA, Co-doyenne
Madame Annie SIMONET : IEN A DSDEN21

Membres désignés par M. Le Président de l'uB

Madame Marie-Geneviève GERRER : Maître de Conférences, Vice-présidente du conseil d'administration
Madame Elsa LANG RIPERT : PRCE, Directrice du département MEEF
Madame Séverine MILLOTTE : Maître de Conférences, LEAD
Monsieur Max NOUBEL : Maître de Conférences en musicologie
Madame Véronique PARISOT : Maître de Conférences, Directrice du département Diderot

Membres désignés par les membres du Conseil d'école

Monsieur Vincent BONNAIRE : Directeur du Pôle Education-Loisirs de l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) de Côte d'Or – **Procuration Mme Séverine MILLOTTE**
Madame Odile GUERIN : Présidente régionale de la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.)

Membres invités

Monsieur Jean-Denis DETRAIT
Mme Lucie CORBIN

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 - Approbation du compte-rendu du COSP de l'ESPE du 25 Juin 2014
- 2 - Fiches filières 2014-2015 MEEF et L3 Sciences de l'éducation
- 3 - Licence EFEC en 3 ans
- 4 - Questions diverses

Monsieur Max NOUBEL, Président du COSP, après s'être assuré du quorum, ouvre la séance et donne la parole à Madame Marie-Geneviève GERRER.

Madame Marie-Geneviève GERRER annonce aux membres du COSP sa nomination en tant qu'administratrice provisoire de l'ESPE. Sa prise de fonctions est effective dès aujourd'hui. Elle tient à souligner la qualité du travail fourni par Mme Sophie MORLAIX et son équipe. Elle remercie chaleureusement tout le personnel de l'ESPE et les responsables du rectorat pour les tâches accomplies durant l'année universitaire 2013-2014 particulièrement chargée. Elle précise que les éléments mis en place fonctionnent et qu'il est maintenant temps de fédérer et de créer une véritable identité ESPE. Madame Marie-Geneviève GERRER assure qu'elle mettra toutes ses compétences au service de l'ESPE.

1 - Approbation du compte-rendu du COSP de l'ESPE du 25 Juin 2014

Le procès-verbal de la séance du 25 Juin 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 - Fiches filières 2014-2015 MEEF et L3 Sciences de l'éducation

Mme Lucie CORBIN, responsable des enseignements transversaux, présente les modifications effectuées. Elle rappelle que les grandes lignes ont déjà été énoncées aux membres du COSP lors de la restitution des travaux des conseils de perfectionnement. Elle ajoute que ce travail a également permis la mise à jour des noms des référents.

➤ **Enseignements transversaux : modifications communes à toutes les maquettes des Masters MEEF (premier degré, second degré, encadrement éducatif)**

✓ **Inversion de semestre - M1**

Il s'agit d'invertir 2 modules d'enseignement en S1 et en S2 :

L'UE5 - semestre 1 "module du socle commun d'évaluation" passe au semestre 2

L'UE10 - semestre 2 "Sciences Humaines et Sociales appliquées à l'éducation, approche historique et sociologique des publics" passe au semestre 1

✓ **Evaluation**

Quelque fois, certaines maquettes mentionnaient 9 H d'enseignement qui entraînaient deux évaluations puisqu'un contrôle continu implique 2 notes. Il a donc été décidé d'agrèger plusieurs modules : à titre d'exemple, 2 questions professionnelles sont regroupées pour n'avoir qu'un seul contrôle continu avec une évaluation chacune. Cette modification assure une certaine cohérence et allège la charge de l'étudiant tout en respectant les obligations administratives.

✓ **Mutualisation des enseignements dans le Master Encadrement Educatif avec les Masters de la mention "second degré"**

Les modifications de la fiche filière du Master Encadrement Educatif permettent de mutualiser les enseignements du tronc commun entre les CPE et les PLC. De la même manière, des inversions de semestres ont été effectuées, impliquant bien sûr le changement d'intitulé de cours.

✓ **Intégration des PLP**

Les PLP sont inscrits dans un parcours de master et suivent exactement le même enseignement que leurs collègues. Dès lors qu'il est possible de les intégrer, un module plus spécifique à leur formation est indiqué dans les fiches filières. Dans un souci d'harmonisation et pour faciliter la saisie dans les applications informatiques (APOGEE, EVALENS), les intitulés sont identiques. Par exemple, dans l'UE2 - S3 - "approche didactique **ou** approche de la discipline en PLP" ; UE3 "Communication, voix, corps, langage **ou** formation à la bivalence" ; UE1 et UE2 - S4 - "approche didactique **ou** approche de la discipline en PLP". En revanche, pour les disciplines professionnelles pour lesquelles il n'y a pas de master, le problème n'est pas résolu.

✓ **Mémoire pour les PLC**

Jusqu'à présent le mémoire, inscrit dans l'UE4, était déconnecté du stage. Il a donc été déplacé dans l'UE5. L'intitulé "Stage" est transformé en "mémoire et pratique professionnelle" plus

adapté à des fonctionnaires stagiaires à mi-temps. De même l'intitulé de l'U3 "Recherche et mémoire" devient "Recherche". Ces modifications interviennent sur toutes les fiches filières.

Mme Elsa LANG-RIPERT précise que dès lors qu'ils sont inscrits en M2 MEEF, les PLP suivent également l'UE5 "Mémoire et pratique professionnelle", la question est de savoir comment et où.

➤ **1er Degré :**

Mme Séverine MILLOTE, responsable de la formation 1er degré, rappelle que la majeure partie des modifications porte sur le tronc commun.

✓ **Stage**

Il semblait plus équilibré de proposer un rythme de 2 semaines de stage/2 semaines de cours plutôt qu'1 semaine de stage/3 semaines de cours. D'autre part, la durée du stage étant plus longue, 2 h de préparation de stage passent du S2 au S1 : auparavant, la "préparation à l'exercice professionnel et stage" de l'U5 représentait 3 h + 8 h en TP, désormais c'est 5 h + 8 h.

✓ **Evaluation**

Tout comme pour le transversal, des regroupements de contrôles continus ont été effectués. Par exemple, dans l'UE3, les modules arts visuels et éducation musicale ont été agrégés de sorte qu'il n'y ait qu'une seule note pour l'ensemble. Les évaluations permettront d'obtenir 4 notes, ce qui est bien au-dessus des 2 notes minimum obligatoires. Les enseignants organiseront leurs évaluations en prenant en compte la charge de travail des étudiants.

3

✓ **Préparation aux épreuves des oraux**

Pour les M1, la majeure de l'UE10 correspond à des heures de préparation aux épreuves des oraux. Dans le volume horaire des 12 H TP, il est maintenant prévu de dégager 1h par étudiant pour leur assurer des oraux blancs. Cette heure figurait d'ailleurs dans la maquette mais était absente de la fiche filière.

En ce qui concerne les M2, il a fallu retravailler les ECTS et les coefficients tout en respectant les 20 ECTS minimum concernant le stage et le mémoire.

Pour terminer, Mme Séverine MILLOTTE précise que son nom figure sur la maquette et la fiche filière puisqu'elle est responsable de la formation du 1er degré à la place de Mme BERCHOUD.

Mme Lucie CORBIN reprend la parole pour évoquer le cas particulier des CPE. La conjoncture et les contraintes ont conduit à la révision de cette maquette dont le coût est très élevé par rapport au faible effectif. Les CM ont donc été réduits d'une centaine d'heures au bénéfice des TD et certains cours ont été mutualisés. Le nombre total d'heures lui reste identique (550 H). En outre, la responsable de la maquette n'a pas souhaité poursuivre et, à l'heure actuelle, personne ne s'est proposé pour reprendre cette fonction. Mme Lucie CORBIN assure donc l'intérim jusqu'à ce que la situation se débloque. Enfin, les 2 personnes chargées de la quasi totalité de la formation ont rejoint leurs établissements scolaires. Ces démissions ne facilitent donc pas l'ouverture de ce master alors même qu'une trentaine d'étudiants sont inscrits.

Mme Elsa LANG-RIPERT fait remarquer que Mme Lucie Corbin assure l'intérim avec brio mais que ce n'est effectivement pas facile.

A l'heure actuelle, les moyens affectés ne sont pas suffisants puisqu'il y a un AFA à 50 % et un FA (formateur académique) à 3 H par semaine. Ils vont devoir s'approprier en quelques jours des contenus qui ne sont pas forcément les leurs, ce qui reste pour eux très compliqué. Et même si le Rectorat soutient cette formation et assure de trouver des vacataires, le climat n'est pas serein.

M. Jean-Denis DETRAIT intervient pour indiquer que la formation à distance concernant le master Sciences de l'Éducation est maintenant portée par l'ESPE. Quelques modifications ont été apportées à cette fiche filière. En ce qui concerne la L3, l'évaluation en 1ère session comprend deux devoirs en contrôle continu et pour la 2nde session par voie de rattrapage. L'épreuve écrite de l'UE1 et de l'UE3 est de 2 heures au lieu de 3.

Mme Marie-Geneviève GERRER apporte une information complémentaire pour les parcours à petit flux : pour tous les M1 et M2 comportant moins de 10 étudiants, une diminution de 20 % doit être répercutée sur les UE non mutualisables. Cette mention est indiquée sur chaque fiche filière.

Mme Elsa LANG-RIPERT adresse ses vifs remerciements à l'équipe de direction du département MEEF ainsi qu'à M. Jean-Denis DETRAIT pour tout le travail accompli en un temps record.

Les modifications des fiches filières sont mises au vote et adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4

3 - Licence EFEC en 3 ans

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que la volonté ministérielle de faire disparaître les licences suspendues, c'est à dire une L3 sans L1 et L2, conduit à la fin de l'habilitation de la L3 Sciences de l'Éducation en septembre 2015. Une réflexion plus large a été menée au sein de l'ESPE afin de compléter le cursus avec une L1 et une L2. Cette licence permettra de créer une réelle identité pour l'ESPE qui fédèrera les différents départements.

Mme Véronique PARISOT souligne que sa dénomination initiale, EFEC (Education - Formation - Enseignement - Culture) s'est transformée en EFE (Education – Formation – Enseignement), la nomenclature rendant impossible l'ajout du terme "Culture".

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que cette formation regroupe principalement 3 branches : "Sciences de l'éducation" ; "Enseignement" ; "Culture". Pour chaque semestre, de la L1 à la L3, il y a 5 UE. La L1 est commune aux 3 parcours et la spécialisation est progressive à partir du S3 notamment avec l'UE3 et l'UE5 sur un des parcours choisi par l'étudiant. Cette licence représente 1 416 heures. C'est un peu en dessous du volume horaire préconisé par le ministère et par l'université de Bourgogne. C'est pourquoi, au vue du travail important en autonomie, notamment en Sciences Humaines, Mme Marie-Geneviève GERRER a proposé aux responsables d'ajouter quelques heures en travail encadré pour l'étudiant, éventuellement lié au numérique.

Le ministère attend une perspective générale de cette licence (l'adossement à la recherche, les différents parcours, l'équilibre de formation, les relations internationales) courant octobre pour

une mise en place de la L1 et de la L3 à la rentrée prochaine et de la L2 à la rentrée 2016. Le projet doit passer en CFVU fin septembre.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique qu'à l'heure actuelle cette licence sera mise en place uniquement sur le site de Dijon. Or, il est impératif qu'elle soit déployée au moins sur un site délocalisé, comme Nevers par exemple où il existe une classe préparatoire qui permettrait la mutualisation d'enseignement. Cette réflexion mérite d'être menée avec le rectorat et avec les politiques nivernais.

M. Guillaume LION précise que cette double implantation (Dijon/Nevers) représente une dimension politique très forte pour le Conseil Général de la Nièvre, pour la ville et l'agglomération de Nevers très attachés à la présence et au développement de l'enseignement supérieur.

Mme Véronique PARISOT présente la maquette de la licence et rappelle qu'initialement cette licence devait fédérer les différents départements de l'ESPE. Or, très vite, il est apparu que cette licence ne pouvait pas être une licence Education-Formation-Culture mais uniquement une licence Sciences de l'Education. Par rapport à l'option culturelle, la préoccupation première a été de trouver un débouché professionnel orienté par exemple sur l'animation, sur les intervenants extérieurs dans les écoles. Car en culture pure, l'IUP a plutôt besoin de gestionnaires.

Cette licence porte sur 5 UE présentes sur les 3 années :

UE 1 : Enjeux de l'éducation et de la formation

UE 2 : Publics en éducation et formation

UE 3 : Cultures, savoirs, compétences, transmission

UE 4 : Méthodes du travail universitaire

UE 5 : Préprofessionnalisation

En L1, le socle est commun pour l'ensemble des étudiants, il n'y a donc aucune option (cf. parcours licence EFE en annexe).

A partir de la L2, les différents parcours apparaissent dans l'UE5 :

Parcours éducation-formation : Sociologie de l'adolescent et du jeune adulte - Statistiques - Economie de l'éducation - Comptabilité

Parcours culture : Analyse des médias - Musiques actuelles - Comptabilité (mutualisé avec éducation-formation) – Français/Littérature générale et de jeunesse (mutualisé avec enseignement).

Parcours enseignement : Concept clefs des mathématiques enseignées à l'école primaire - Sciences - Histoire/Géographie - L'outil mathématiques – Français/Littérature générale et de jeunesse.

Le stage "découverte du milieu professionnel" se retrouve dans le parcours culture et dans le parcours enseignement.

En L3, les trois parcours sont renforcés avec l'UE3 et l'UE5.

Sur l'UE3 :

Parcours éducation-formation : S5 : "Dynamique et gestion des groupes" et une option de 24 H à choisir dans les autres parcours ". S6 "Compétences et formation de formateurs" et une option de 24 H à choisir dans les autres parcours et l'UE 5.

Parcours enseignement : S5 Histoire, enjeux, épistémologies des disciplines scolaires : Sciences - Histoire/Géographie. S6 Histoire, enjeux, épistémologies des disciplines scolaires : arts visuels, éducation musicale, EPS, langues vivantes.

Parcours culture : un gros module historique (Histoire de l'art moderne, histoire de l'art du XXème siècle) qui permet de mutualiser avec histoire de l'art à la fois au S5 et au S6, et Histoire de la musique classique mutualisée avec musicologie. Par contre, il n'y a pas de mutualisation possible avec Histoire du théâtre, Histoire de la danse (S6), ce qui représente un surcoût de 24 H en volume horaire.

Sur l'UE5 :

Parcours éducation-formation : Méthodes d'enquêtes - Statistiques - Climats professionnels (gestion du personnel) - Droits du travail

Parcours culture : Education populaire - Education artistique et culturelle - Politique et actions culturelles - Analyse de projet culturel

6 Parcours enseignement : Mathématiques : approfondissements des notions – Français/Étude de la langue – Français/Écritures – Histoire/Géographie - Sciences

Ce parcours enseignement sera mutualisé avec la préprofessionnalisation.

Mme Elsa LANG RIPERT rappelle qu'en M1 MEEF, les populations seront très différentes dès lors que certains seront issus de cette licence et d'autres non. D'un point de vue organisationnel, cela va impliquer une réflexion en profondeur.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que, si cela est possible, il faudrait envisager la mise en place d'une validation d'acquis. Ce principe permettrait aux étudiants de prendre conscience qu'anticiper en L3 conduirait à l'allègement de leur M1. C'est peut être aussi une manière de créer une dynamique. Des modules de remise à niveau pourraient également être proposés.

Mme Véronique PARISOT précise, qu'afin d'éviter un coût trop important pour l'université, le choix a porté sur une large mutualisation. Or, ce qui est possible avec un faible effectif ne l'est plus s'il est trop important. Ce problème a été soulevé, notamment avec la mutualisation avec psychologie dont l'effectif est très important.

Mme Marie-Geneviève GERRER signale que les étudiants vont décharger Socio/Psycho et STAPS car les groupes créés d'un côté seront supprimés de l'autre côté.

M. Max NOUBEL revient sur le parcours culture et aimerait savoir comment l'éducation artistique et culturelle est envisagée et quel aspect prend cette dimension culturelle dans le parcours enseignement.

Mme Véronique PARISOT indique qu'il ne s'agit pas de pratique culturelle en tant que telle mais consiste plutôt à répondre à comment se former à recevoir et à accueillir des intervenants extérieurs, des spécialistes de l'art, des professionnels dans les écoles par exemple. A partir de la L2, les étudiants se divisent entre enseignement de type formation continue avec cette option culture. L'enseignement artistique regroupe l'art visuel, l'éducation musicale.

M. Max NOUBEL note que ça ne représente pas beaucoup d'heures.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise qu'en fonction du nombre d'étudiants la maquette pourra être modifiée.

Mme Lucie CORBIN signale que les masters 1er degré sont ouverts à toutes les licences. En ce qui concerne les masters 2nd degré, les maquettes indiquent que l'accès est de droit pour toutes personnes ayant une L3 de la discipline et sur dossier pour tout diplôme équivalent. Ce qui laisse une grande ouverture.

Mme Odile GUERIN s'interroge sur le nombre d'étudiants accueillis dans la L3 suspendue.

Mme Marie-Geneviève GERRER répond qu'il s'agissait d'une vingtaine en présentiel et environ 80 à distance. Elle précise que les modalités de formation à distance proposés aux professionnels sont reconduites pour la L3.

Mme Marie-Geneviève GERRER propose de transmettre aux membres du COSP la maquette finalisée qui sera soumise au CFVU.

7

La proposition de la maquette EFE est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Date du prochain COSP : le Mercredi 5 Novembre 2014 à 9 H 00

Attention, aucune salle n'étant disponible au pôle AAFE, la séance aura lieu Salle du conseil de lettres

La séance est levée à 15 H 15.

Le Président du Conseil d'Orientation Scientifique et
Pédagogique de l'ESPE

Max NOUBEL